

Le tunnel du Gothard est resté fermé durant plusieurs heures après l'accident. -POL UR

## Collision sur la route des vacances

URI Une voiture immatriculée aux Pays-Bas a semé le chaos, hier dans le tunnel du Gothard. Le conducteur, qui roulait en direction du nord, s'est déporté sur la voie opposée et a heurté un camping-car portant également des plaques

néerlandaises. La voiture est ensuite entrée en collision avec une camionnette zurichoise. L'accident s'est produit à 1,5 kilomètre de la sortie nord de Göschenen, a indiqué la police. Cinq personnes ont été blessées.

## Il décède après une semaine en prison

Un Algérien de 28 ans est mort dimanche à la prison genevoise de Champ-Dollon, où il exécutait une peine. Il a été découvert inanimé dans son lit peu après 17h. Les agents de détention et le personnel

n'ont pas réussi à le réanimer. L'homme avait été écroué la semaine dernière, a indiqué hier le Département de la sécurité, de l'emploi et de la santé. Une enquête a été ouverte.

## Blessés sur le toboggan: plaignants indemnisés

VAUD Une Fribourgeoise avait lancé une procédure civile et un Vaudois une action pénale contre Promotion-Tools en raison de lésions corporelles par négligence. Cette société organise en été le Summerslide: un toboggan géant au bord de divers lacs. En août 2017 à Pully, près de Lausanne, plusieurs participants s'étaient blessés. Puis la police cantonale du commerce a découvert l'absence d'une autorisation de commerçant itinérant. «20 minutes» a appris la semaine passée que les deux plaintes ont été retirées, un accord financier ayant été trouvé entre les parties concernées par ce litige. Mais impossible de connaître le montant de la transaction, car des clauses strictes empêchent toute fuite. -FNT

Le Summerslide ne s'est tenu qu'à Zurich cet été, contrairement à 2017 et 2018. -DR



## 20 secondes



### Lex Weber trop stricte?

IMMOBILIER Près de 4 ans après l'entrée en vigueur de la loi sur les résidences secondaires, la faïtière des régions de montagne, celle du tourisme et celle des propriétaires immobiliers plaident pour sa révision. Berne doit tirer le bilan des effets de cette loi d'ici à fin 2020.

### Ciel zébré d'éclairs

MÉTÉO Des orages violents accompagnés d'éclairs, de précipitations abondantes et localement de grêle ont balayé la Suisse dans la nuit de dimanche à lundi. Aucun dégât majeur n'a été signalé. Plus de 7500 éclairs ont été enregistrés, a indiqué Meteotimes à l'aube.

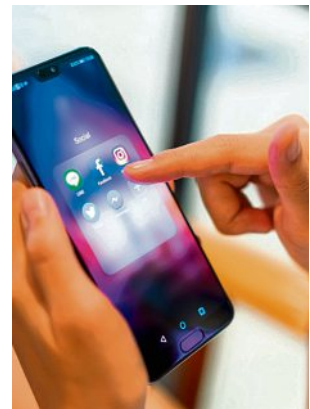
# Mère empêchée de poster des photos de son bébé

VAUD Une femme s'est vu interdire de publier sur Facebook des images de son enfant, placé. Son avocat dénonce «une stigmatisation».

«Exposer publiquement la vie du bébé à un nombre indéterminé de personnes n'est pas propre à protéger sa personnalité et plus spécifiquement sa sphère privée et son bon développement.» Ce raisonnement a poussé une assistante sociale du Service vaudois de la protection de la jeunesse (SPJ) à saisir la justice de paix. Elle veut que l'avocate-curatrice d'un bébé de 11 mois placé en institution puisse entreprendre les démarches juridiques pour que la maman arrête de publier

des photos de l'enfant sur Facebook.

Me Antoine Golano, qui défend la jeune maman, a un point de vue différent de celui du SPJ. Il s'étonne de cette me-



Des publications sur Facebook opposent une mère au SPJ. -ISTOCK

sure: «Le fait de publier des photos de son enfant est, quoi que chacun puisse en penser, une pratique répandue et admise. Or, il n'est pas tolérable qu'un parent dont l'enfant est

### Pas de censure

Me Florian Ducommun estime que la liberté d'expression est garantie par la Constitution, mais elle a des limites. «Il arrive qu'un tribunal exige le retrait d'un post, mais c'est dans des cas de violation du droit de la personnalité ou du Code pénal», précise ce spécialiste du droit des technologies. «La justice n'interdit pas de s'exprimer sur les réseaux sociaux. Elle interdit de violer les droits d'autrui», ajoute-t-il.

placé soit restreint sans autre explication dans sa possibilité de partager des photos, sous prétexte que ça ne s'inscrirait pas dans l'intérêt de l'enfant.» L'avocat lausannois dénonce «une différence de traitement fondamentale par rapport aux autres parents, qui publient régulièrement des photos de leurs enfants».

Selon Me Nicolas Capt, avocat genevois spécialiste du numérique, les restrictions peuvent être liées «à un besoin de protection d'un enfant ou à des dispositions du Code civil par rapport au devoir d'éducation». Sans oublier que les réseaux sociaux peuvent prendre des mesures contre des publications haineuses ou à caractère pornographique.

-ABDOULAYE PENDA NDIAYE



Le visuel controversé montre des vers dévorant une pomme. -DR

## Des UDC heurtés par leur affiche

BERNE «Rire? Pleurer? Avoir honte? Je ne sais pas! Je doute de plus en plus de la direction du parti.» À l'image du candidat zurichois UDC Michael Frauchiger, de nombreux membres du parti n'apprécient pas la nouvelle affiche. Pour le député au Grand Conseil bâlois Pascal Messerli, l'illustration est «mauvaise et maladroite». Le député schaffhousois Pentti Aellig a appelé la direction du parti à retirer cette affiche.

# Un tournoi de foot brise le rêve de milliers d'enfants

FRIBOURG Pas d'Europa-Park cet été pour la relève du ballon rond. Le comité d'un tournoi avait promis des virées. Il les suspend.

Le séjour devait faire office de cadeau souvenir... Son report brutal sera à coup sûr inoubliable. Cet été, 5000 petits footballeurs âgés de 6 à 12 ans étaient invités à Europa-Park par le tournoi cantonal de juniors Sekulic, qui s'est déroulé cette année à Planfayon, à la fin juin. Cette récompense, comprenant transport et billet d'entrée, était offerte à tous les participants. Leurs éventuels accompagnants devaient, eux, payer 100 francs. Mais l'opéra-



Près de 5000 jeunes se sont affrontés à la fin du mois de juin. -ISTOCK

tion a viré au fiasco. Faute de voyageurs payants inscrits en suffisance, l'organisateur a décidé de tout suspendre vendredi. «Les enfants allaient partir prochainement, déplore un papa. Ils sont très déçus...» Se-

ment tiendrait grâce aux accompagnants, mais avec à peine 500 inscrits, nous en sommes loin, déplore Arnold Krattinger, responsable marketing. Les gens et les clubs n'ont pas joué le jeu. Mais nous avons peut-être aussi manqué de clarté.»

Reste que le comité veut tenir parole. Il cherche donc davantage d'accompagnants d'ici aux vacances d'octobre. L'idée d'offrir un séjour aux footballeurs était une première pour le Sekulic, qui se contente en général d'un maillot et d'une médaille. Pas sûr qu'elle soit reconduite. -FRANCESCO BRIENZA

lon nos informations, rien qu'en août, mille réservations sont ainsi tombées à l'eau. Contacté, l'organisateur de l'édition 2019 est très déçu et parle d'excès d'euphorie. «Nous pensions que le finance-

Le best of du tournoi 2019 en vidéo sur l'app.

## Cambrioleurs pris en chasse

CHAVANNES-DE-BOGIS (VD) Aler-tée qu'une propriété de La Côte avait été la cible de voleurs, la police s'est lancée aux trousses de suspects, hier en fin d'après-midi. Une course-poursuite s'est alors engagée sur l'autoroute A1, en direction de Genève. À la hauteur du centre

commercial de Chavannes-de-Bogis, la voiture des cambrioleurs présumés est partie en embardée. «Ses trois occupants se sont enfuis à pied, mais ils ont été rattrapés à proximité du lieu de l'accident», a indiqué un porte-parole de la police vaudoise.

### La chute

Un alpiniste allemand est décédé dimanche matin au-dessus de Täsch, dans le Haut-Valais. La victime, qui était accompagnée par un autre alpiniste, n'était pas encordée au moment de sa chute.

## Une schizo envoyée sous les verrous

ZURICH Une femme de 31 ans a été condamnée hier à 2 ans de prison pour avoir poussé une retraite au sol à un arrêt de bus zurichois dans le quartier d'Affoltern, en mai 2018. Âgée de 79 ans, la victime était morte trois jours plus tard. Un traitement en clinique psychiatrique a aussi été ordonné. La jeune femme, qui souffre de schizophrénie paranoïde, a été recon-

nue coupable de tentative de lésions corporelles graves. Le lien de causalité entre la chute de la retraitée et son décès n'a pas pu être établi. La responsabilité pénale de la trentenaire est en outre amoindrie du fait de sa maladie. Selon l'acte d'accusation, la femme a porté un coup violent à la retraitée. Celle-ci est ensuite décédée d'une hémorragie interne. -ATS



## Des fauteuils roulants aux airs de tout-terrain

VAUD Les promeneurs qui arpentaient la région de la Videmanette ont croisé de curieux engins, dimanche. Ces Cimgo, sortes de vélos 4x4, sont capables de transporter des personnes handicapées

pour une balade en montagne. Des bénévoles de l'association Capdenho, qui a pour objectif de contribuer aux loisirs et aux sports adaptés à ces personnes, sont aux commandes. -PHOTO KEYSTONE

## Langue des signes au Grand Conseil

GENÈVE Les interventions parlementaires seront bientôt compréhensibles pour les sourds. Les débats du Grand Conseil devraient être interprétés en langue des signes dès octobre. Selon la «Tribune de Genève», un appel d'offres a été lancé cet été. Un sous-titrage sera aussi proposé sur le site internet du Canton. La langue des signes est reconnue depuis 2012 dans la Constitution genevoise. Cette mesure est une première en Suisse, qui compte près de 800 000 malentendants ou sourds. Un caractère pionnier salué par la Fédération suisse des sourds.

## Tué au guidon de son VTT

Le corps sans vie d'un vététiste a été retrouvé dans une forêt, dimanche à Lauterbrunnen (BE). Cet Allemand de 63 ans était porté disparu depuis une semaine dans la région de Wengen. La victime a été découverte par deux marcheurs dans la région de Schiltwaldflue, a précisé la police. L'intervention d'une tierce personne a pu être exclue et la piste de l'accident est privilégiée.